

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de Réunion

Séance du 8 mars 2023 :

Etaient présents : Mmes Esther BLANCHARD, Marie-Ange LELLI, Marie-Andrée ESTRADE, Clémence VIEU ; Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, Franck REYNAUD, VERNOL, Stephan VERON.

Etaient absents excusés : Mme Anne-Sophie ANCHIER (pouvoir à J-Ph MARRON) et Mr David RAULET (pouvoir à G. ANTONY).

Assistait à réunion : Mr Geoffrey LAIGNEAU. Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Mme Clémence VIEU

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 19h à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur la nouvelle grille dévaluation et de classification du Personnel de la mairie ; il demande l'accord de l'Assemblée pour l'inscrire à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité des membres présents.

1°) Indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints. Il propose de ne pas prendre l'indemnité totale.

Il est expliqué que ces indemnités sont fiscalisées comme tout salaire.

L'indemnité se calcule en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Approbation de cette délibération par la totalité des présents.

2°) Rectification du plan de financement du Terrain-Multisports :

Le Maire explique qu'après le retour des aides accordées par la par la DETR et la Région, il y a lieu de modifier le plan de financement voté par délibération 2022.

La Région n'accordant que 40% de subvention (et non 50%) il y a lieu de solliciter une participation de la CCBA à hauteur de 10% au titre de la dotation pour investissement.

Ainsi, le coût total de l'investissement sera couvert soit : 109 865€, dont une part communale de : 21 973€.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

3°) Plan de financement de l'escalier du Clocher de l'Eglise :

Le Maire précise qu'il y avait nécessité remplacer l'escalier pour l'accessibilité au clocher de l'Eglise et que celle-ci appartient au patrimoine communale il y a lieu de prendre en charge cette opération qui s'élève à : 3 210,90 € son financement est proposé avec une participation de la dotation de la CCBA à hauteur de 50% et 50% d'autofinancement.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

4°) Désaffectation et déclassement du domaine public communal du délaissé de voirie situé quartier de l'Estrade :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les parcelles cadastrées section D n° 1025, 1026 et 1027 situées quartier l'Estrade, ne sont plus affectées à l'usage direct du public ;

il y a lieu de procéder au déclassement du domaine public de ces biens en vue de leur aliénation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de la désaffectation de ces parcelles,

Décide d'approuver leur déclassement du domaine public pour les classer dans le domaine privé de la Commune,

Demande au Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir ces parcelles

5°) Acquisition des parcelles cadastrées section D, N° 1021 et 1024 « quartier l'Estrade » :

Cette délibération fait suite et complète la précédente.

Considérant la nécessité d'effectuer une régularisation cadastrale des parcelles cadastrées D 64 et D 68 appartenant respectivement à Madame ROBERT Jacqueline et à Monsieur ROBERT André et des parcelles cadastrées D 1021 et D1024 qui seront cédées respectivement à Madame ROBERT Jacqueline et Monsieur ROBERT André, le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve la procédure,

Dit que les acquéreurs supporteront tous les frais de ladite transaction.

6°) Questions diverses :

6-1°) Mise en place du nouveau régime indemnitaire (IFSE) :

Le Maire expose que ce nouveau mode d'évaluation est applicable dès le 1^{er} janvier 2023 et concerne l'ensemble du Personnel. Ainsi, la ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiés ou abrogés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte, à l'unanimité, ce nouveau régime indemnitaire.

6-2°) Acquisition d'un deuxième véhicule ;

Ce véhicule d'occasion acheté au prix de 2 600€ est destiné aux Agents Techniques afin de faciliter l'organisation du travail.

6-3°) L'EAU : Travaux nécessaires et contrôle de la distribution.

En s'appuyant sur le schéma des réseaux d'eau de la commune, un long échange s'en suit, ce qui permet de dégager un ordre de priorités :

1^{ère} : traiter rapidement les fuites relevées ;

2^{ème} : reprendre l'installation du réseau « Forage ».

3^{ème} : l'utilisation de l'eau : suivre au plus près toutes les consommations individuelles.

Pour cela, un premier relevé des compteurs sera fait dès le 15 mai ; de telle sorte qu'il soit possible de détecter les points sensibles pendant l'été.

Une information sera faite auprès des usagés.

6-4) Urbanisme et PLUi :

C'est un sujet d'actualité qui suscite bien des inquiétudes. Il est nécessaire que la Commission en charge de l'Urbanisme se réunisse rapidement pour travailler cette question ; les décisions à prendre engageront l'avenir de St Etienne de Boulogne.

La séance est levée à 21h.

La Secrétaire de séance,
Clémence VIEU

Le Maire,
Georges ANTONY.

